

2 juillet 2018
Français
Original : anglais*

Vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)
17-21 septembre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et liens avec la criminalité organisée ;
 - b) Meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et mesures de substitution aux condamnations et aux peines ;
 - c) Mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues ;
 - d) Sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission.
8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document a été approuvé par la vingt-septième Réunion, tenue à Hurgada (Égypte) du 18 au 22 septembre 2017.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Les participants ont donc été invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour le 29 juin 2018 au plus tard, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées dans leur pays au cours de l'année écoulée. Seuls les rapports qui auront été reçus à cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-huitième Réunion établira un programme de travail. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (UNODC/HONLAF/28/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à faire part à la vingt-huitième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et le partage d'informations et d'expériences en matière de lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, ainsi que d'autres questions pertinentes.

Documentation

Note contenant le rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en matière de trafic de drogues (UNODC/HONLAF/28/2)

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (UNODC/HONLAF/28/3)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à informer la vingt-huitième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 19 au 23 septembre 2016.

La vingt-huitième Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour que le Secrétariat puisse établir sa note sur l'application des recommandations de la vingt-sixième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États d'Afrique de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 29 juin 2018 leur a été adressée le 3 avril 2018.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/28/4)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et de libres échanges de vues sur ces sujets. Les groupes de travail sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Tendances récentes du trafic de drogues en Afrique et liens avec la criminalité organisée

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles du trafic de drogues en Afrique et ses liens croissants avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le trafic d'armes, le trafic des espèces sauvages, le blanchiment d'argent et, dans certains cas, le financement du terrorisme. Les participants analyseront également la question de savoir comment lutter contre ce phénomène. Ils échangeront des vues et feront part des pratiques adoptées dans leurs pays respectifs concernant la coopération entre les divers services de détection et de répression et entre ceux-ci et d'autres organismes. Il sera aussi question de la coopération régionale et interrégionale dans ce domaine.

b) Meilleures pratiques en matière de réforme pénitentiaire et mesures de substitution aux condamnations et aux peines

Le groupe de travail examinera les mesures de substitution aux condamnations et aux peines qui sont disponibles et conformes aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Les participants seront invités à mettre en commun les expériences vécues et les difficultés rencontrées par leur pays en ce qui concerne l'application de telles mesures avant, pendant et après un procès en fournissant des exemples d'options disponibles et des critères pertinents. Le groupe de travail étudiera les stratégies concluantes mises en œuvre dans la région pour limiter la surpopulation carcérale, accroître l'efficacité du système de justice pénale, renforcer l'accès à l'aide juridictionnelle, réduire la récidive en favorisant la réinsertion sociale des détenus et gérer les capacités pénitentiaires en améliorant la gestion des prisons. Les débats sur la réforme pénitentiaire et les mesures de substitution à l'incarcération seront fondés sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et d'autres règles et normes internationales, telles que les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) et les Règles des Nations Unies concernant le

traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok).

c) Mesures concrètes favorisant la coopération régionale dans les activités de détection et de répression des infractions liées aux drogues

Le groupe de travail examinera les difficultés auxquelles les services de détection et de répression des infractions en matière de drogue et les autorités compétentes se heurtent dans le cadre des enquêtes sur des affaires de trafic multinational de drogues qui nécessitent une étroite coopération régionale et internationale. Les participants étudieront différents moyens d'appuyer les enquêtes sur des affaires de trafic faisant intervenir plusieurs pays de la région ou extérieurs à celle-ci. Ils examineront les meilleures pratiques de coopération bilatérale et multilatérale visant à lutter contre le trafic de drogues. À cet égard, ils s'appuieront sur des cas concrets pour déterminer si l'expérience acquise en l'espèce pourrait servir à d'autres pays. Ils passeront également en revue des moyens concrets de traduire en termes opérationnels et de mettre à profit les capacités offertes par les mécanismes, structures et initiatives de coopération régionale et interrégionale existants, tels que l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), les organes de coopération des chefs de police et des mécanismes comparables au Réseau interinstitutionnel pour le recouvrement d'avoirs.

d) Sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif

Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont recommandé d'« accroître l'offre, la couverture et la qualité des mesures et dispositifs de prévention fondés sur des données scientifiques qui visent les groupes d'âge et de personnes à risque concernés dans divers milieux, de manière à toucher entre autres les jeunes scolarisés ou non, au moyen de campagnes de prévention de l'abus de drogues et de sensibilisation du public conduites notamment sur Internet, les médias sociaux et d'autres plateformes en ligne, concevoir et mettre en œuvre des programmes scolaires de prévention et des mécanismes d'intervention précoce destinés au système éducatif à tous les niveaux, y compris celui de l'enseignement professionnel, ainsi qu'au milieu professionnel, et renforcer la capacité du corps enseignant et des autres professions concernées d'assurer des services de conseil, de prévention et de prise en charge ou de recommander le recours à de tels services ». En 2018, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 61/2 intitulée « Renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif ». Le groupe de travail passera en revue les meilleures pratiques et examinera comment exécuter les mandats énoncés dans ces deux textes.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

Dans sa résolution 56/10, la Commission a demandé aux réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour relatif à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action.

Dans la même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener

des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné. Elle a également demandé aux réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations de portée régionale visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue du 19 au 21 avril 2016 et, dans sa résolution S-30/1, a adopté un document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

Ce document contient un ensemble de recommandations pratiques découlant de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, et notamment de l'évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments des Nations Unies portant sur cette question.

Les recommandations pratiques figurant dans le document final portent sur les sept domaines d'action suivants : a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé ; b) moyens d'assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle et l'accès à ces substances exclusivement à des fins médicales et scientifiques, tout en en prévenant le détournement ; c) réduction de l'offre et mesures connexes, efficacité de la répression, mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ; d) questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités ; e) questions transversales liées aux moyens d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables ; f) renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée ; et g) développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et prise en compte des enjeux socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite à ces recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé au premier chef des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans leur application.

La Commission des stupéfiants est actuellement engagée dans le processus visant à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur l'application des recommandations. À cette fin, des discussions sur les sept domaines d'action ont été menées en 2016 et 2017.

En 2018, pendant la période intersessions, la Commission poursuivra ses débats sur l'application des recommandations et la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action. Un plan de travail actualisé sera disponible sur le site Web de l'ONUDC sur la page consacrée aux dernières réunions de la Commission des stupéfiants.

À sa soixantième session, en 2017, la Commission des stupéfiants a décidé d'organiser à sa soixante-deuxième session, qui doit se tenir à Vienne en 2019, un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier

au regard de la date butoir de 2019 prévue dans la Déclaration politique et le Plan d'action.

En mars 2018, la Commission a adopté la résolution 61/10, intitulée « Préparatifs du débat ministériel devant se tenir à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019 », dans laquelle étaient présentées les dispositions à prendre pour l'organisation du débat ministériel. Celui-ci devait comprendre un débat général et s'inspirer des modalités définies dans la résolution. Dans la même résolution, la Commission a décidé que le débat comprendrait également deux tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, qui se dérouleraient parallèlement au débat général de la plénière, et a précisé les modalités d'organisation des tables rondes. La Commission examinera plus en détail l'organisation du débat ministériel et la voie à suivre après 2019 aux réunions intersessions prévues en septembre, octobre et novembre 2018.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région pour mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner le meilleur moyen d'aider la Commission des stupéfiants à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 et de contribuer à l'application du document final, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ([E/2009/28](#), chap. I, sect. C)

Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue »

7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement de ses organes subsidiaires

La décision 60/1 de la Commission des stupéfiants était ainsi libellée :

En réponse à l'invitation que l'Assemblée générale a formulée au paragraphe 97 de sa résolution [71/211](#) du 19 décembre 2016, et ayant à l'esprit les demandes énoncées dans sa résolution 56/10 du 15 mars 2013 et dans la recommandation opérationnelle 6 c) du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », la Commission a décidé, à sa 9^e séance, tenue le 17 mars 2017 :

- a) D'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application de ce document ;
- b) D'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée dans la résolution [71/211](#) de l'Assemblée générale ;
- c) D'inviter ses organes subsidiaires à examiner cette invitation à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

La vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a examiné l'application de la décision 60/1 de la Commission. Des informations sur ces travaux figurent dans le rapport de la Réunion ([UNODC/HONLAF/27/6](#)) et dans le rapport sur les mesures prises par les organes subsidiaires ([E/CN.7/2018/9](#)).

8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

La vingt-huitième Réunion examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite voir traiter dans le cadre de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. La préparation et l'organisation de la vingt-neuvième Réunion seraient grandement facilitées si la vingt-huitième Réunion pouvait en fixer le lieu et déterminer les thèmes à soumettre à des groupes de travail. Les participants sont priés de se préparer à proposer et passer en revue des thèmes à l'intention des groupes de travail de la vingt-neuvième Réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type spécifiant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

La vingt-huitième Réunion est également invitée à examiner toute autre question liée à l'organisation de ses travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ([UNODC/HONLAF/28/5](#))

9. Questions diverses

Au titre de ce point, la vingt-huitième Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

10. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-huitième Réunion, comprenant les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Objet</i>
Lundi 17 septembre 2018	8 h 30	Inscriptions
	10 heures	Ouverture de la vingt-huitième Réunion
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
		Point 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en ayant à l'esprit le débat ministériel qui se tiendra à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
		Point 7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission
	15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
Mardi 18 septembre 2018	9 heures	Point 4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion
		Point 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 19 septembre 2018	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 20 septembre 2018	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 21 septembre 2018	10 heures	Point 8. Organisation de la vingt-neuvième Réunion
		Point 9. Questions diverses
	15 heures	Point 10. Adoption du rapport